



## Municipalité de Saint-Aimé

### AVIS PUBLIC

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023 à 19h30, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Règlement no. 392-2023 (remplaçant le règlement 233) : Plan d'urbanisme**

Ce projet de règlement a pour objet de remplacer le plan d'urbanisme actuel de la municipalité de Saint-Aimé dans le cadre de sa révision.

- **Règlement no. 393-2023 (remplaçant le règlement no. 237) : Règlement de zonage**

- **Règlement no. 394-2023 (remplaçant le règlement no. 238) : Règlement de lotissement**

- **Règlement no. 396-2023 : Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction**

- **Règlement no. 397-2023 (remplaçant le règlement no. 239) : Règlement de construction**

- **Règlement no. 398-2023 (remplaçant le règlement no. 270) : Règlement sur les dérogations mineures**

- **Règlement no 400-2023 : Règlement concernant la démolition d'immeubles**

Ces projets de règlements ont pour but de s'harmoniser avec le projet de plan d'urbanisme dans la démarche de révision considérant que l'application du plan d'urbanisme se fait principalement par l'application de ces règlements.

Toute personne peut prendre connaissance de ces projets de règlements en se présentant au bureau municipal, aux heures et aux jours ouvrables.

**Qu'une assemblée de consultation publique aura lieu le 27 février 2023 à 19h30 au Centre de services Saint-Aimé (398, montée Sainte-Victoire).**

Lors de cette assemblée, M. Mathieu Brunelle Descheneaux, urbaniste, expliquera les projets de règlements et le conseil entendra toute personne intéressée relativement au dossier. Vous pouvez transmettre vos questions pour les membres du conseil municipal par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca) d'ici le 27 février 2023, 15h.

Donné à Saint-Aimé, ce **7 février 2023**

---

Karine Lussier  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **7 février 2023**.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 février 2023.**

---

Karine Lussier  
Directrice générale et greffière-trésorière